Exemples de Remboursements à partir du 15 octobre 2023 des garanties de la MEMF¹

Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) ³	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement Par la MEMF	Reste à charge	
Hospitalisation						
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20 € (15 € en service psychiatrique)	0€	0€	100% des frais réels soit 20 € (15 €)	0€	
Chambre particulière (sur demande du patient)	Non connu (NC)	Non remboursé	Non remboursé	2%du PMSS soit 73,32€	Selon contrat	
		Séjours avec act				
L'hôpital pu				ont facturés séparément dans le sec	teur privé	
	Exempl	e d'une opération chirurgicale	de la cataracte, en secteur	privé		
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	BR – 24 €	24 €	0€	
Frais de séjour en secteur privé	<mark>794,12 €</mark>	794,12€	<mark>770,12 €</mark>	24€	0€	
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR	100 % BR	120% de la BR	Selon contrat	
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	<mark>422 €</mark>	271,7 €	271,7€	150,03€	0	
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	100 % BR	100% de la BR (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	Selon contrat	
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	<mark>463 €</mark>	271,7 €	271,7 €	192€	0	
Séjours sans acte lourd L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé						
Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public						
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	80 % BR	20 % BR	0€	
Frais de séjour en secteur public	<mark>3344, 37€</mark>	3344, 37€	2675, 50€	668, 87 €	0€	

Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) ³	Remboursement AMO (Assurance maladie obligatoire)	Remboursement MEMF)	Reste à charge
Soins courants					
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	70 % BR – 1 €	30 % BR	1 € de participation forfaitaire
Ex : consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	<mark>26,5 €</mark>	<mark>26,5 €</mark>	17,55 €	7,95 €	1 € de participation forfaitaire
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	33,5 €	33,5 €	<mark>23,45</mark> €	10,05 €	0€
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	31,5 €	<mark>31,5 €</mark>	21,05 €	9,45 €	1 € de participation forfaitaire
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR	70 % BR −1€	30 % BR + 120% BR	1 € de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	<mark>49 €</mark>	<mark>33,5 €</mark>	<mark>23,45 €</mark>	24,5€	0€
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	52 €	<mark>31,5 €</mark>	<mark>21,05 €</mark>	25,5€	5,75€
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	70% BR – 1€	30 % BR + 100%BR (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans (pas de franchise médicale)	<mark>64 €</mark>	23 €	16,10€	max 29,90€	18€
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	<mark>65 €</mark>	23€	15,10€	29,90€	20€
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BR	60% BR	40 % BR + 140%	Selon contrat
Ex : achat d'une paire de béquilles	<mark>25,99</mark> €	24,4 €	14,64 €	11,35€	0€

Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) ³	Remboursement AMO (Assurance maladie obligatoire)	Remboursement MEMF	Reste à charge
Dentaire					
Soins et prothèses 100% santé	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR	60%* BR	40%* BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0€
Ex : pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (HBLD634)	500 €	120 €	<mark>72 €</mark>	<mark>428 €</mark>	0€
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR	60%* BR	40%* BR + 110% BR	Selon contrat
Ex : détartrage	43,38 €	43,38 €	<mark>26,03 €</mark>	<mark>17,35 €</mark>	0€
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60%* BR	40%* BR + 370% BR	Selon contrat
Ex : couronne céramo-métallique sur molaires	<mark>554 €</mark>	120 €	<mark>72 €</mark>	482€ (Max 492€)	0€
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100 % BR	400%BR	Selon contrat
Ex : traitement par semestre (6 max)	698€	193,50€	193,50 €	504,50€	0€
Optique					
Équipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV 4	0€
Ex : Verres simples et monture	<mark>42,5 €</mark> (par verre) + 30 € (monture)	12,75 € par verre + 9 €	7,65 € par verre + 5,4 €	<mark>34,85</mark> € par verre + 24,6 €	0€
Ex : Verres progressifs et monture	90 € (par verre) + 30 € (monture)	27 € par verre + 9 €	16,2 € par verre + 5,4 €	73,8 € par verre + 24,6 €	0€
Équipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
Ex : verres simples + monture	107 € (par verre) + 142 € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 €	0,03 € par verre + 0,03 €	Max 110€ par verre, SS inclue +100€ pour la monture	42€
Ex: verres progressifs + monture	<mark>239</mark> € (par verre) + <mark>142</mark> € (monture)	0,05 € par verre + 0,05 €	0,03 € par verre + 0,03 €	Max 293,31 par verre	42€

^{*} Sous réserve de la publication du nouveau taux au Journal officiel. Avis du CCSF du 11 mai 2021 – mise à jour août 2023

Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) ³	Remboursement AMO (Assurance maladie obligatoire)	Remboursement AMC (Assurance maladie complémentaire)	Reste à charge
Lentilles	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
Forfait annuel	NC	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général)	183,30€/œil/an	
Chirurgie réfractive	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
Ex : opération corrective de la myopie	NC	Non remboursé	Non remboursé	700€/oeil	
Aides auditives					
Équipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60% BR	40% BR + dépassement dans la limite des PLV	0€
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950€	400 €	240 €	710€	0€
Équipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	<mark>1565</mark> €	400 €	240€	1160€	165€

- 1 : Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.
- 2: Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.
- 3: La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.
- 4 : Prix limite de vente.

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/)